

**FONDATION ANDREE JEQUIER**  
FORMULE DE DEMANDE DE SUBSIDE DE PERFECTIONNEMENT

**1. DEMANDE**

Nom et prénom du requérant :

Date de naissance :

Etat-civil :

Nom et prénom des parents :

Commune d'origine ou nationalité:

Domicile :

Date de prise de domicile au Val-de-Travers :

Téléphone mobile :

E-mail :

**2. COMPOSITION DE LA FAMILLE DU REQUERANT :**

(requérant marié ou indépendant, passer à la rubrique suivante)

Nom	Prénom	Profession	Adresse
-----	--------	------------	---------

Père :

Mère :

Enfants à charge des parents, y compris celui que concerne la présente demande :

Activité actuelle	
Ecole ou apprentissage : début	fin

1)

2)

3)

Autres personnes vivant dans le ménage :

Nom :

Prénom :

### 3. REQUERANT MARIE

Nom et prénom du conjoint :

Date de naissance :

Profession ou activité actuelle :

En cas d'activité rémunérée, salaire annuel net :

Nombre d'enfants à charge :

### 4. CURRICULUM VITAE (joindre photocopie du bulletin de la dernière année d'études ou du dernier diplôme obtenu)

Ecoles suivies :

Titres obtenus :

Publications éventuelles :

Perfectionnement envisagé ou en cours : Veuillez décrire votre projet sur une feuille A4 et l'annexer à la requête.

Répondant scientifique : Votre projet est-il suivi et/ou soutenu par un répondant scientifique, et si oui lequel ?

Votre perfectionnement se déroule-t-il dans un cadre institutionnel et si oui lequel ?

Durée envisagée :

Début :

Veillez développer les motifs pour lesquels vous avez choisi votre projet :

#### 4. PLAN FINANCIER DU REQUERANT :

Veillez nous communiquer sur la formule annexée votre plan financier (budget des dépenses et liste des ressources) avec le maximum de renseignements possible, dont une copie de votre dernière déclaration d'impôts qui sera traitée avec la plus grande confidentialité. Plus votre plan sera complet et documenté, plus vite une décision sera prise par la Conseil de Fondation, qui se réserve le droit de vous demander de compléter au besoin votre dossier sur ce point.

#### 5. LE REQUERANT A-T-IL SOLLICITE UNE BOURSE OU UN PRÊT D'UNE AUTRE INSTITUTION ?

Si oui, veuillez joindre la décision de refus ou d'octroi.

#### 6. PARTICIPATION ACTIVE AU SITE INTERNET DE LA FONDATION

En cas d'attribution de subside, êtes-vous prêt-te à déposer sur le site de la fondation un résumé de votre travail, ou un lien Internet ou toute autre « trace » à l'issue de celui-ci. (Si vous répondez par la négative, il ne vous en sera pas tenu rigueur. Il s'agit d'une suggestion mais absolument pas d'une obligation).

#### 7. CE QU'IL FAUT SAVOIR :

Votre demande est à envoyer, **en trois exemplaires**, avec ses pièces justificatives à l'adresse suivante :

Mme May Margot  
Pour la Fondation A. Jéquier  
Le Moulinet 1a  
2112 Môtiers

Les demandes doivent être déposées avant **le 1<sup>er</sup> novembre** pour le semestre d'automne et le **1<sup>er</sup> mars** pour celui d'été. En cas de renouvellement de la bourse, le simple envoi de l'attestation d'inscription est suffisant.

Le Conseil de Fondation siège ensuite et prend sa décision, laquelle vous est immédiatement communiquée par courriel ou courrier.

Ne bénéficiant pas de ressources illimitées et ne voulant pas pratiquer un saupoudrage qui ne profiterait à personne, en cas de surabondance de demandes, les critères que la fondation prend en compte sont les suivants :

- favoriser une reconversion professionnelle ou une seconde formation,
- intervenir là où la loi cantonale sur les bourses ne le permet pas (écoles non reconnues en particulier)
- favoriser un subside pour une année Erasmus plutôt que pour le cours normal d'une formation universitaire,
- encourager des projets culturels et scientifiques originaux, sortant du cadre habituel,
- tenir compte des efforts faits par le requérant pour compléter ses ressources,
- tenir compte des ressources des parents avec discernement.
- tenir compte de l'âge et de la maturité du demandeur.

Les élèves qui ne sont pas encore inscrits à l'école au moment de la demande doivent nous faire parvenir une attestation d'immatriculation au début de leur formation.

Ceux qui sont déjà inscrits doivent en apporter la preuve à l'appui de la présente demande.

La décision d'octroi est prise pour une année d'abord, puis elle est renouvelable, si les études se poursuivent avec succès, sur demande à présenter avant la fin de l'année d'octroi.

Les subsides sont alloués sans obligation de remboursement.

En cas d'acceptation du dossier, le subside sera versé sur le compte suivant :

Nom du détenteur du compte :

IBAN :

Banque :

ou CCP :

Date :

Signature